

## Damas, la reconnaissance patrimoniale en question

*Carine Sabbagh\**

Le mandat français sur la Syrie, épisode tardif de la colonisation européenne, a commencé en 1920 et a duré vingt-six ans. Cependant, compte tenu des influences occidentales transmises par les Turcs à partir des *Tanzimat*<sup>1</sup>, il faut remonter au XIX<sup>e</sup> siècle pour rencontrer les premières formes modernes d'aménagement urbain à Damas. Nous nous intéressons ici au patrimoine architectural et urbain de Damas pour la période XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>, c'est-à-dire les réalisations ottomane, mandataire et celles réalisées après l'indépendance<sup>2</sup>. Le phénomène patrimonial, lui-même fortement lié aux périodes de dominations étrangères en Syrie, est considéré du triple point de vue de l'évolution de la législation, du concept et des pratiques, selon un plan chronologique.

### Tissus urbains et patrimoine à partir du XIX<sup>e</sup> siècle

Damas, cité araméenne, dont les traces dorment encore sous la ville, Damas la romaine, la byzantine : ces empreintes sont encore visibles, tout comme celles des périodes arabes successives et leur épilogue mamelouk. Ensuite, ce sont les sultans Ottomans qui conquièrent la région. Pendant plusieurs siècles, ils gouverneront depuis Istanbul, l'ancienne Constantinople. Damas réunit les pièces de ce puzzle d'histoires et les archéologues s'y exercent avec la conviction que la ville d'aujourd'hui en recouvre bien d'autres.

#### *Les bouleversements de la ville sous l'Empire ottoman*

Consacrer ces pages au patrimoine des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles revient à observer Damas aujourd'hui, à connaître les étapes et les ruptures de sa construction (fig. 1) et à envisager son avenir.

---

\* Géographe, Chargée d'études à la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75344 Paris cedex 07, carine.sabbagh@df.gouv.fr

1. Ce mouvement de réformes est inauguré par le Rescrit de Gülhane en 1839. Les premiers effets sont perceptibles à partir des années 1860 et la création de nouveaux lotissements.

2. La fin du mandat est proclamée en avril 1941 par le général Catroux, mais elle ne devient effective qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le 17 avril 1946.

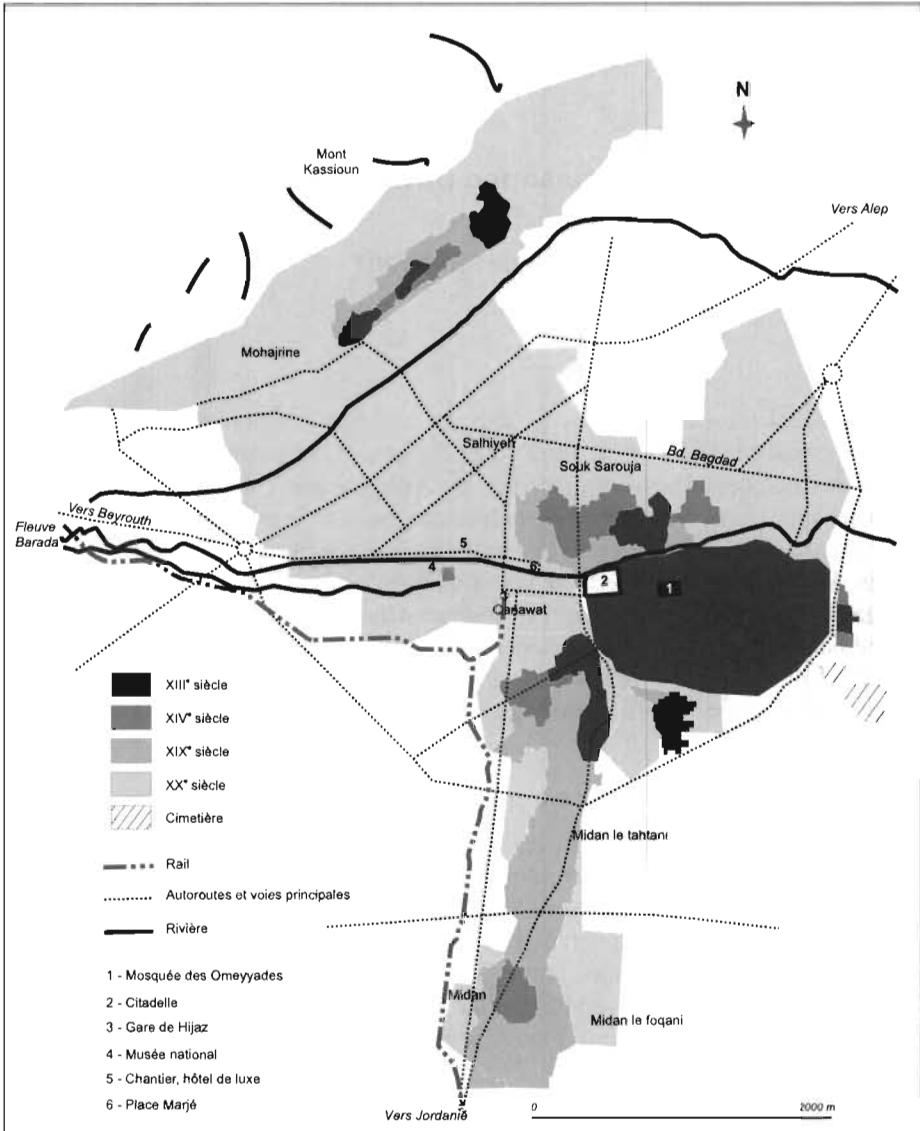


Fig. 1 : Périodes de construction de Damas

Cette ville, que l'on domine parfaitement des points de vue aménagés du mont Kassioun, s'est étendue, poursuivant des contours à la géographie imposée, débordant sur les flancs de la montagne dénudée au nord et à l'est, longeant la rivière Barada et repoussant les limites de l'oasis de la Ghouta et celles du désert voisin. Ces contraintes géographiques surmontées, l'histoire politique,





avec un objectif politique et militaire : faciliter l'avancée des troupes françaises pour refouler les « révoltés ». De nouveaux règlements de construction et des ordonnances architecturales sont proposés, des immeubles dessinés, qui serviront à l'habitat ordinaire, notamment le long du boulevard de Bagdad et remplaceront la traditionnelle maison à cour. Ces constructions d'immeubles s'inspirent des cités-jardins françaises, même si les résultats sont peu semblables, contrecarrés par le contexte politico-social de l'époque.

Un « métissage réglementaire » [Friès, 2000, p. 114] est à l'œuvre au début des années 1930 qui tente de réguler les inadéquations entre les règlements de construction ottomans et les modèles d'urbanisme occidentaux.

Dès le début des années 1930, l'avènement de l'urbanisme français de l'entre-deux-guerres accélère le processus de modernisation de la ville. La publication d'un cadastre à l'occidentale en 1928 est le prélude du premier travail de planification urbaine. Un plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de Damas, signé Danger-Écochard et approuvé en 1937, prend en compte les effets de la croissance urbaine et s'organise autour d'une problématique d'agglomération en posant les limites du développement de la « ville-région » et en prévoyant l'aménagement de villages satellites. Danger vient de réaliser les plans d'Alep (1931) et de Beyrouth (1934). « À Damas, la démarche sera particulièrement soignée, au point d'apparaître exemplaire dans la méthodologie naissante de ce qu'on peut véritablement appeler une "analyse urbaine". » [Gaudin, 1992, p. 196] Les planificateurs prennent en considération l'histoire de Damas et opèrent des relevés architecturaux ainsi qu'une analyse des tissus anciens. Dans leur projet d'aménagement, les auteurs précisent que « des monuments que nous admirons contribuent à notre éducation et continueront à forcer l'intérêt des générations futures. Ils nous obligent au respect du passé et conditionneront aussi les tracés » [Danger, 1937, p. 150]. Les principes d'embellissement, axialité, hiérarchie des espaces, symétrie, seront mis en œuvre dans les constructions des années 1930 à 1950. Le plan ne prévoit que quelques interventions dans la ville *intra-muros*.

La stratégie d'extension s'organise suivant plusieurs axes vers la montagne, au nord, à partir du Musée national, tandis que des espaces verts et des jardins publics sont préservés ou créés. Ce plan directeur et les opérations d'aménagement et de construction qui lui ont succédé constituent aujourd'hui un pôle important d'activités dans le centre-ville de Damas.

En 1925, Alice Pouleau, alors journaliste à Damas, écrivait « Attention, votre ville ne sera plus votre ville »<sup>6</sup>. Pourtant, aujourd'hui, il semble que l'empreinte durable des planificateurs et architectes du Mandat représente un patrimoine « partagé » entre les deux rives de la Méditerranée<sup>7</sup> : elle associe des techniques,

6. Alice Pouleau, « A Damas sous les bombes », *Journal d'une française pendant la révolte syrienne (1924-1926)*, Yvelot, Bretteville Frères, s.d.

7. La notion de patrimoine « partagé » est développée par un programme euroméditerranéen sur la connaissance et la reconnaissance de l'architecture des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en Méditerranée : [www.patrimoinespartages.org](http://www.patrimoinespartages.org).





édifice ne peut être détruit, altéré ou construit sans la permission des autorités. Ce qui est nouveau, c'est que cette décision couvre également les bâtiments récents inclus dans la zone protégée.

La notion de patrimoine en Syrie est ainsi construite historiquement et culturellement. On peut se demander, à ce niveau de notre réflexion, quelles seront les adaptations proprement syriennes de la notion de patrimoine et dans quelle mesure le cadre historique du domaine patrimonial à Damas pourrait être étendu aux formes plus contemporaines de l'architecture.

### **Damas aujourd'hui : aménagements urbains complexes, développement économique et spéculation foncière**

Dans les années 1950, la croissance urbaine est forte, liée à l'exode rural et à l'installation de réfugiés palestiniens arrivés en 1947 et 1948. La ville s'étend et, de nouveau, la municipalité fait appel à Écochard pour réaliser un plan d'aménagement. Dans le but d'adapter les quartiers anciens aux contraintes de la ville moderne, il propose des opérations de dégagements dans la vieille ville et envisage de mettre en valeur la citadelle médiévale de Saladin, en rasant une partie du souk Hamidiyye qui jouxte la citadelle. Ce projet extrêmement controversé est rejeté malgré l'ambition de l'État syrien de moderniser l'image de la ville. Les raisons invoquées tiennent à la mémoire du lieu : le souk, couvert d'une structure métallique, est un lieu de vie à l'ambiance étonnante, chargé d'émotions : il concentre des activités artisanales multiples et un nombre incalculable de petits commerces. Il sera donc maintenu.

Les années 1960-1970 ont profondément transformé la morphologie de la ville : de grandes artères sont tracées, des hôtels de luxe s'implantent, comme le Méridien ou le Sheraton. Le plan directeur d'Écochard, publié en 1968, ne fut mis en application que de façon limitée. Il prévoyait de protéger de l'urbanisation l'oasis de la Ghouta, véritable poumon de Damas. La priorité était donnée à l'amélioration de la circulation et des transports. L'accès automobile aux sites et monuments historiques devait être rendu possible par de grandes percées et le dégagement des monuments. Écochard a essayé d'appliquer à Damas les « recettes » haussmanniennes. Même si ce n'est plus envisageable aujourd'hui, cela représentait la mentalité et les modes d'interventions architecturales et esthétiques de l'époque. Le plan d'aménagement d'Écochard représente bien une vision de la ville arabe et orientale de cette époque-là. La conclusion de la thèse de Jean Sauvaget sur Alep défendait l'idée que la ville islamique médiévale <sup>11</sup> était en régression par rapport à la ville hellénistique, caractérisée par son plan régulier. Pour les planificateurs et aménageurs occidentaux, il fallait donc valoriser les traces de l'époque classique, ce que Danger et Écochard ont voulu réaliser, en proposant des opérations de dégagement à proximité des sites antiques.

11. La ville islamique médiévale a parfois été qualifiée d'« urbanisme de désordre ». André Raymond a expliqué plus tard ce que signifiaient ordre et désordre dans la ville arabo-musulmane.









revendiquent, en revanche, que ces quartiers demeurent des quartiers d'habitation car « dans une ville moderne, c'est une qualité importante d'avoir des quartiers protégés »<sup>15</sup>. La difficulté majeure demeure cependant la recherche de fonds.

D'autres centres de recherche, notamment allemand (l'Institut Goethe), participent à la production de connaissances et d'outils de travail pour éclairer des procédures de classement, de protection ou de restauration. Ces activités sont autant de moyens pour les partenaires européens et américains, qui souhaitent intervenir, d'entrer dans le pays : « Sous ce couvert culturel, il y a des intérêts et des enjeux assez importants »<sup>16</sup>.

Parmi les projets européens, le programme Hercomanes<sup>17</sup> de protection et de conservation du patrimoine des villes du Caire et d'Alep, a abouti à la création d'un Système d'Information Géographique (SIG) du patrimoine dans le quartier Azizéya, à Alep. L'objectif était de définir une nouvelle méthode d'inventaire et de proposer un système de gestion devant s'appliquer aux espaces, quartiers et villes ayant les mêmes caractéristiques. Ce patrimoine des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles qui était, avant le lancement de cette recherche, peu connu et partiellement en ruine, commence à être considéré<sup>18</sup>. Un autre programme est en cours et concerne neuf pays du pourtour méditerranéen (Algérie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Maroc, Syrie et Tunisie). L'action est conduite par le laboratoire URBAMA de l'Université de Tours (Centre d'études et de recherches sur l'urbanisation du monde arabe) et le programme s'intitule : « Patrimoines partagés : savoirs et savoir-faire appliqués au patrimoine architectural et urbain des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles en Méditerranée ». Enfin, l'UNESCO s'intéresse au patrimoine syrien depuis les années 1950. Mais, ce n'est qu'à partir de 1979, à la demande des autorités syriennes, que la ville intra-muros fut inscrite sur la liste du patrimoine mondial. Depuis quelques années déjà, des actions locales avaient été menées pour une reconnaissance et une mise en valeur de la vieille ville<sup>19</sup>. L'UNESCO s'intéresse à des secteurs, non pas à des bâtiments

15. Entretien réalisé avec Yves Roujon, architecte, Atelier Damas de l'École d'architecture de Paris-Belleville. Paris, janvier 2004.

16. Entretien réalisé avec Sarab Atassi, chercheuse à l'IFPO, responsable de l'Atelier du vieux Damas. Damas, février 2004.

17. Hercomanes : *Heritage conservation and management in Egypt and Syria*. Partenaires du projet : Département d'architecture de la Faculté polytechnique du Caire, Département d'architecture de la Faculté polytechnique d'Alep, Institut universitaire d'architecture de Venise, Unité mixte de recherche du GREMMO et de l'Université de Lyon-II Lumière. Responsable : Galila El Kadi (IRD, Le Caire). Site web : [www.hercomanes.com](http://www.hercomanes.com)

18. Dans le cadre du projet Hercomanes, le conseil municipal de la ville d'Alep a adopté le système de gestion défini à l'issue du projet et a promulgué deux décisions municipales (numéros 41-42 du 31/3/2004 concernant la protection des bâtiments et des zones de la période de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècles).

19. L'Association des Amis de Damas, composée d'architectes, de professeurs, de peintres, d'écrivains et de ministres... est créée en 1975. En 1976, la Direction générale des Antiquités et des musées instaure une Direction locale de la vieille ville de Damas chargée de délivrer les permis de construction, de démolition et de restauration. En 1977, la Commission internationale pour la sauvegarde de la vieille ville de Damas, à laquelle participent les directeurs des instituts de recherche français et allemands, est fondée. Enfin, en 1986, une sous-municipalité de Damas pour la vieille ville ainsi qu'un centre de documentation technique pour l'architecture et l'urbanisme (le *Maktab Anbar*) sont ouverts.





*Photo 2 : Ruelle dans le quartier Souk Sarouja  
© Photo by [www.myham.com/Damas](http://www.myham.com/Damas), 2003.*

La décision de classer ou de protéger revient en fin de compte aux autorités syriennes. On peut alors se demander quelles sont les difficultés rencontrées ? Ou encore, quelle peut être la perception locale des lieux protégés et en quoi la participation de la société civile s'avère utile ?

### **Perceptions, limites et participations : la lente prise en compte du patrimoine récent**

Hormis les questions d'ordre financier, les difficultés de la législation freinent les dispositifs de protection. Que classer, par exemple ? Cette question en amène d'autres : doit-on associer les habitants aux questions patrimoniales et comment est perçu le patrimoine architectural des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles ? Enfin, quels enjeux, demain, et quelles perspectives pour la prise en compte de ce patrimoine à Damas ?

La législation en cours, modifiée en 1963, s'intéresse aux bâtiments dont la construction est antérieure à deux cents ans. Mais il y a de plus en plus d'exceptions : si le bâtiment a une valeur historique, esthétique, liée à la mémoire ou bien s'il représente un style particulier, il peut être classé. Le service des Antiquités peut interdire la démolition, sous couvert du ministère de la Culture, dont il dépend. En ce qui concerne les constructions récentes, qui sont souvent des bâtiments d'habitation, la législation ne se prononce pas. La plupart d'entre eux ne méritent pas d'être classés Monuments historiques et pourtant, on leur reconnaît une valeur patrimoniale. Il faut modifier les textes de la Constitution, ce qui ne représente pas une entreprise facile dans un pays à parti unique, mais n'est pas impossible, Sarouja ayant tout récemment été classé par décret. Dans ce quartier, la loi sur les lotissements a montré ses limites et une réflexion est menée pour arriver à des propositions de changement. Quant à la loi de 1948 sur le logement protégeant les locataires, elle a été modifiée il y a quelques mois. Les propriétaires ne tiraient en effet plus aucun profit de leur bien : ils ne pouvaient ni le vendre ni en augmenter le loyer. Certains locataires, qui payaient des sommes annuelles dérisoires par rapport aux prix du marché, investissaient dans l'achat d'un bien alors que leurs propriétaires, eux-mêmes, n'en avaient pas les moyens.

Le classement des bâtiments de l'époque du mandat pose un problème théorique. Par exemple, la place de l'Étoile (une terminologie datant de l'époque du mandat), a été construite à partir des années 1930 et les bâtiments alentour forment un ensemble. L'un d'entre eux, de deux étages, appartenant à une riche famille damascène, a été vendu. Et tandis que les acheteurs voulaient le détruire pour construire un immeuble plus haut, le ministère de la Culture leur a refusé la permission. Par la suite, ce bâtiment a dû être classé. Il est impossible cependant de classer tous les bâtiments des années 1930 et 1940.

Un autre exemple est le maintien ou non, dans le Palais Azem, d'une construction d'Écochard qui abrite aujourd'hui des bureaux (cahier photo, p. IV). Le bâtiment, souvent comparé à ceux réalisés par Le Corbusier, est en béton avec des colonnes très fines. Il est fragile dans sa structure et nécessiterait une intervention. La Direction des Antiquités s'est donc posée la question de son maintien. A-t-il en effet une valeur de témoignage ? D'un côté, ses défenseurs estiment que le bâtiment a une valeur historique, voire esthétique, et qu'il participe à une réflexion plus globale, en particulier en France, sur le patrimoine mandataire ou colonial et sur la restauration de ce type de bâtiments. De l'autre, les détracteurs considèrent

que ce bâtiment, dès sa construction, était une erreur. C'est « une faute architecturale » au sein d'un ensemble bâti d'une grande valeur patrimoniale, historique et touristique. Fin 2004, aucune décision n'a été prise.

D'une manière générale, il y a un problème de diagnostic des moyens techniques et financiers à mettre en œuvre : il manque une évaluation de l'état du bâti et des compétences nécessaires à la mise en valeur. Les personnes formées à la restauration et à la protection du patrimoine font cruellement défaut et les services doivent régulièrement demander une assistance technique étrangère. Cependant, de nouvelles compétences émergent en Syrie. Ainsi, en 2000, le vice-ministre de la culture<sup>21</sup> cherchait une collaboration entre les ministères français et syrien de la Culture dans le domaine de la restauration du patrimoine. Cela a abouti à la création d'un diplôme supérieur de restauration à Damas, issu de l'École d'architecture de Chaillot (France). Abdel Razzaq Moaz souhaite également élargir l'offre de formation et créer à Alep un diplôme de préservation du patrimoine, en coopération avec l'Italie.

Si les textes sont perfectibles et si des compétences émergent sur le territoire syrien, il n'en reste pas moins que la société civile doit être sollicitée. Il s'agit de motiver la participation dans un pays où, pendant des années, seule une minorité avait accès au débat politique et où les habitants de Damas ne prenaient plus part à la vie politique de leur pays.

Au-delà de la restauration, la prise de conscience et l'évolution des besoins d'équipements des quartiers, de salubrité, etc. peuvent motiver des démarches créatives et participatives. Lorsqu'il y a des réunions dans des sites patrimoniaux, comme il y en a eu à Sarouja, les citoyens se déplacent et participent au débat.

L'intérêt pour le patrimoine n'est pas chose acquise à Damas. Il faut le développer par l'information et la communication sur ce qui compose l'espace vécu des damascènes. La société est diversement sensible au patrimoine et à l'image qu'il véhicule. Or, le processus de patrimonialisation ne peut aboutir à une réelle prise en charge du patrimoine et à une volonté de lui donner une « seconde vie » que si la population est consciente de ce que l'on veut défendre ou protéger. L'effet de conscience, né d'une référence identitaire ou de la reconnaissance d'une valeur, qu'elle soit esthétique, architecturale, culturelle, historique ou plus communément pratique, est un préalable à la prise de décision. Cela passe par différents canaux d'information, médiatique, associatif, familial, etc. De plus, comme le dit Beyhum : « le patrimoine est un concept paradoxal quand il est transmis et transposé par une puissance coloniale dans un pays occupé, colonisé : il peut y avoir un antagonisme profond entre le patrimoine reconnu et valorisé par la puissance coloniale et un patrimoine de résistance identitaire, qui peut lui-même occulter une partie d'un patrimoine vécu, peu conscientisé, naturellement hérité du passé. » [Beyhum *et alii*, 1998]

21. Entretien avec Abdel Razzaq Moaz. Damas, Ministère de la Culture, février 2004.



Pourquoi défendre et protéger un patrimoine qui a été conçu et planifié pendant des périodes de domination ? Comment la population s'identifie-t-elle au patrimoine national ?

Il s'agit alors de capter la réceptivité des Syrien(ne)s. D'une part, globalement, on constate une méconnaissance du patrimoine de la part de personnes qui revendiquent avant tout de meilleures conditions de vie. Or, la condition fondamentale pour protéger un patrimoine est sa reconnaissance par la société civile. Le patrimoine syrien n'est apprécié et contemplé que par une minorité composée de touristes étrangers et d'une rare *intelligentsia*. D'autre part, le patrimoine de la période mandataire est encore relativement méconnu, mis à part le Parlement (signé Aranda) ou le Musée national. À ce jour, rares sont les recherches qui se sont centrées sur la période.

Cependant, ce patrimoine contemporain est intégré dans les parcours quotidiens et le mode de vie. Compte tenu de l'histoire, même si la période mandataire reste marquée par des événements douloureux, il apparaît que les bonnes relations franco-syriennes actuelles priment sur le ressenti des damascènes à l'égard de la France. L'héritage des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, et précisément le patrimoine mandataire, est-il accepté et intégré au patrimoine national syrien ? Les autorités compétentes sont unanimes : c'est un patrimoine syrien ; c'est l'architecture des années trente. C'est une étape de l'évolution de la ville qu'il était délicat d'aborder naguère parce que la période du mandat véhiculait une image négative. Mais on commence à réécrire cette histoire avec plus de distance et l'évolution de la ville est ressentie comme l'un des aspects positifs du mandat : « il faut finalement tourner la page du mandat historique et voir l'intérêt des résultats dont on bénéficie aujourd'hui. Par exemple, le cadastre sur la ville ancienne est tellement bon qu'on l'utilise encore. Je ne fais pas la différence entre ces périodes. Je ne parle même pas du Damas du mandat, je parle de Damas jusqu'en 1950. Dans quelques années on s'intéressera aux bâtiments des années 1960 ». <sup>22</sup> Mais le débat existe et c'est important. Parler de « patrimoine colonial », et plus précisément de « patrimoine mandataire » en Syrie pourrait laisser entendre « patrimoine français ». Or, à Damas, ce discours ne plaît évidemment pas. En revanche, l'intérêt de l'ancienne puissance mandataire pour la mise en valeur et la restauration de ce patrimoine est bien accueilli.

L'apparition de la notion de patrimoine est intimement liée aux travaux d'exploration d'Européens, fascinés par l'Antiquité mais critiques à l'égard des vestiges arabes et islamiques. L'élargissement de ce concept – importé – aux périodes contemporaines peut être envisagé, dès lors que les autorités syriennes en saisisent les enjeux. La muséification, telle qu'elle s'est développée, en Syrie et ailleurs, ne doit pas faire oublier que la protection du patrimoine se manifeste également par sa fonction mémorielle dans des quartiers où la société s'épanouit, a grandi et se souvient. Une demande sociale, accompagnée d'une extension de la notion de patrimoine à d'autres sphères, celles de l'art, de l'architecture ou

22. Entretien réalisé avec Sarab Atassi. *ibid.*

des tissus urbains... conduit à dépasser l'outil idéologique ou muséal. L'inflation patrimoniale, relativement récente, a conduit à la protection de bâtiments de l'époque mandataire. Mais ce processus ne résulte pas encore d'une politique de protection fine et globale. Les enjeux d'une telle politique sont étroitement liés à l'exploitation touristique en Syrie et à la volonté de protéger un cadre de vie.

## BIBLIOGRAPHIE

- ABDULAC S. [1982], « Damas : les années Écochard (1932-1982) », *Les cahiers de la recherche architecturale*, n° 10/11, p. 32-42.
- ABDULAC S. [2003], « Patrimoine et architectures d'Orient », *Architectures et villes d'Orient (1850-1950)*, Qantara, n° 48, IMA, p. 30-35.
- BEYHUM N., DAVID J.-C., LOMBARD P., LONGUNESSE E. [1998], « Patrimoine, identité, enjeux politiques », *Cahiers de recherche, Monde arabe contemporain*, Gremmo, Lyon.
- BIANQUIS A.-M. [1993], *Damas, miroir brisé d'un orient arabe*, Paris, Autrement, série Monde, n° 65.
- DANGER [1937], « La ville de Damas, le projet d'aménagement », *Revue Urbanisme*, n° 55, p. 121-164.
- DAVID J.-C., HUBERT D. [1982], « Maisons et immeubles du début du XX<sup>e</sup> siècle à Alep », *Les cahiers de la recherche architecturale*, n° 10/11, p. 102-111.
- DAVID J.C. [2000], « Présence du passé : élaboration des patrimoines citadins », *La ville en Syrie et ses territoires : héritages et mutations, Bulletin d'Études Orientales*, t. LII, Damas, p. 333-346.
- FRIÈS F. [2000], *Damas (1860-1946). La mise en place de la ville moderne. Des règlements au plan*, IFEAD, Thèse, Université Paris VIII, p. 239 p.
- GAUDIN J.-P. [1992], « L'urbanisme au Levant et le Mandat Français », *Architectures Françaises d'Outre-mer*, Liège, Mardaga/IFA, coll. « Villes ».
- GELIN M. [2002], *L'archéologie en Syrie et au Liban à l'époque du mandat (1919-1946)*, Paris, P. Geuthner, 133 p.
- PAQUEREAU B. [2003], *La mise en valeur du patrimoine architectural de Damas*, IFEAD, Mémoire de maîtrise, Université Rennes II.
- RAYMOND A. [1979], « La conquête ottomane et le développement des grandes villes arabes, le cas du Caire, de Damas et d'Alep », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 27, Aix-en-Provence, p. 115-133.
- SAUVAGET J. [1934], « Esquisse d'une histoire de la ville de Damas », *Revue des études islamiques*, p. 421-480.
- VALTER S. [2002], *La construction nationale syrienne*, Paris, CNRS Éditions, 399 p.
- WEBER S. [1999], « Ottoman Damascus of the 19th century », in *10<sup>e</sup> Congrès international d'art turc, Genève, 17-23 septembre 1995*, p. 731-740.





Le chantier d'un hôtel de luxe, 2004.  
(© Carine Sabbagh, 2004)

Quartier de Salhiyeh.  
(© Carine Sabbagh, 2004)



Bâtiment Écochard, dans le Palais Azem.  
(© Carine Sabbagh, 2004)

## ERRATA

Numéro 33 (1/2005)

1/ À la page V du cahier photo, au lieu de « immeubles Khédiviaux, rue Emad El dine, 1911, Arch. Antonio Lashia », il faut lire « Rue Mohamed Farid, tronçon sud, au second plan à gauche, immeuble Brian Davis, 1911, Archit. Robert Williams ».

2/ La photo ci-dessous remplace la photo 1 à la page 81 de l'article de Carine Sabbagh intitulé « Damas, la reconnaissance patrimoniale en question ».



*Photo 1 : Quartier de Salhiyeh*